

RÈGLEMENT VTT

TROPHEE DE FRANCE DES TEAMS VTT



SAISON 2019

SOMMAIRE

1. DEFINITION	3
2. PARTICIPATION.....	3
3. COMPTAGE DES POINTS	4
4. RELAIS DES TEAMS / XCR.....	4
5. CLASSEMENT	5
6. MAILLOT.....	6
7. OBLIGATION DES TEAMS.....	6
8. ESPACE TEAM.....	6
9. DOTATIONS	8
<i>Prix des classements finaux du Trophée de France des Teams</i>	<i>8</i>
10. BAREMES D'ATTRIBUTION	9
<i>Cross-Country, Descente, Trial</i>	<i>9</i>
11. GRILLES DE POINTS.....	10
<i>Cross-Country, Descente, Trial</i>	<i>10</i>
<i>Enduro</i>	<i>11</i>
12. CRITERES DE LABELLISATION	12
<i>Teams de Club</i>	<i>12</i>
<i>Teams de Marque</i>	<i>13</i>

1. DEFINITION

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition le **"TROPHEE DE FRANCE DES TEAMS VTT"**. Ce Trophée se déroulera sur l'ensemble des Coupes de France VTT ainsi que des Championnats de France de VTT de la saison 2019.
- 1.2 Toute structure qui prend part à ce Trophée de France est censée connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

2. PARTICIPATION

- 2.1 Le Trophée de France des Teams est ouvert à tous les Teams officiellement enregistrés et labellisés par la Fédération Française de Cyclisme pour l'année en cours et ayant réglé leurs droits.
- 2.2 Pour qu'un Team soit enregistré et labellisé, il devra répondre aux critères de la labellisation dans sa catégorie (soit Team de Club, soit Team de Marque), comme détaillés aux chapitres 12 et 13.

Les dossiers de candidature pour être enregistrés et labellisés devront être transmis dans les conditions et les délais impartis, qui seront indiqués dans le dossier de labellisation pour la saison suivante. Dans le cas des transmissions de dossier non-conformes, les teams seront pénalisés des manières suivantes :

Dossier en retard : - 400 points
Dossier incomplet : - 200 points
- 2.3 Aucun dossier ne sera accepté à partir **d'un mois après la date limite de retour des dossiers de labellisation**.
- 2.4 Chaque Team devra déposer au moment de la création de son équipe la liste nominative des coureurs engagés. Chaque Team ne pourra compter que 20 coureurs maximum (coureurs minimum selon le type de structure). Ils devront être licenciés à la Fédération Française de Cyclisme pour les Divisions Nationales, et dans une Fédération affiliée à l'UCI pour les Teams de Marque.
- 2.5 L'ensemble de l'encadrement y compris le médecin référent devra être licencié à la Fédération Française de Cyclisme pour l'année en cours.
- 2.6 Dès que la labellisation sera officialisée sur le site de la Fédération Française de Cyclisme, l'inscription au classement des Teams sera effective. Cette inscription sera gratuite.
- 2.7 L'appellation des Teams régulièrement engagés sera mentionnée à la suite des noms des coureurs dans tous les documents officiels (communiqués, listes de départ et feuilles de résultats) des épreuves comptant pour le Trophée de France des Teams.
- 2.8 Afin d'obtenir le label de l'Union Cycliste Internationale, une structure française doit obligatoirement être au préalable labellisée par la Fédération Française de Cyclisme. Tout Team labellisé par la Fédération Française de Cyclisme, répondant aux critères demandés, peut faire acte de candidature auprès de l'Union Cycliste Internationale. Le dossier spécifique Union Cycliste Internationale sera transmis directement à l'Union Cycliste Internationale, avec une copie à la Fédération Française de Cyclisme. La Fédération Française de Cyclisme transmettra directement la lettre d'approbation à l'UCI.
- 2.9 **Pour les disciplines XC, DH et TR, l'inscription des pilotes sur les différentes épreuves du Trophée de France des Teams devra se faire sur la plateforme spécifique aux Teams. Pour chacune des épreuves les inscriptions seront closes le mercredi 10 jours avant l'épreuve à 20h00. Passé la date et l'heure limite des inscriptions, le Team pourra inscrire ces pilotes directement en salle de permanence sur l'épreuve selon les horaires d'ouverture. Une majoration de 30 euros en plus du tarif normal d'inscription pour chaque catégorie et discipline sera appliquée pour chaque pilote à inscrire sur place. Le montant de la majoration sera plafonné à 90 euros dans le cas où le nombre de pilote à rajouter est supérieur à 3 pilotes.**

3. COMPTAGE DES POINTS

- 3.1 En référence aux chapitres 10 et 11, un barème spécifique d'attribution des points selon la discipline et la catégorie sera utilisé pour chaque épreuve.
- 3.2 Les épreuves prises en compte seront les Championnats de France de VTT 2019 XC/DH/TRIAL/**ENDURO** ainsi que chacune des manches de Coupe de France de VTT 2019 XC/DH/TRIAL/**ENDURO**.
- 3.3 Pour la Descente seule comptera la manche finale, les manches de placement ne compteront pas.
- 3.4 Pour l'Enduro, les classements suivant permettrons de marquer des points : Cadet, Cadette & Junior Femme, Junior Homme, Master 40, Master 50, Elite Femme, Elite Homme et Scratch
- Si un pilote obtient des points au classement général scratch et au classement dans sa catégorie, seul le nombre de points le plus élevé sera comptabilisé.
- ~~Des points bonus seront attribués à chaque spéciale chronométrée. Le vainqueur d'une spéciale se verra attribuer un bonus de 5 points, le second de 3 points et le troisième un bonus de 1 point. Ces bonus seront comptabilisés au classement général pour chacune des catégories : Cadet, Cadette & Junior Femme, Junior Homme, Master 40, Master 50, Elite Femme, Elite Homme et Scratch~~
- 3.5 La comptabilisation des points marqués par les meilleurs coureurs de chaque Team, se fera de la manière suivante :
- 6 meilleurs coureurs pour le classement Teams VTT Cross-Country
 - 4 meilleurs coureurs pour le classement Teams VTT Descente
 - 4 meilleurs coureurs pour le classement Teams VTT Trial
 - 3 meilleurs coureurs pour le classement Teams VTT Enduro

4. RELAIS DES TEAMS / XCR

- 4.1 Dans le cadre de la Coupe de France XCO, une ou plusieurs épreuves de type Cross-Country Relay (XCR) peuvent être organisées au cours de la saison. Ces épreuves sont réservées aux Teams et leurs permettent de marquer des points pour le Trophée de France des Teams. Le barème d'attribution des points est indiqué aux chapitres 10 et 11 de ce présent règlement.
- 4.2 Chaque Team ne peut engager qu'une seule équipe.
- 4.3 Chaque équipe devra être composée de :
- **5 pilotes**, faisant tous partie de l'effectif déclaré du Team
 - Tous les pilotes inscrits doivent être d'une catégorie d'âge, égale ou supérieure à Cadet
 - Au minimum **2 compétitrices** à partir de Cadette doit être inscrite dans l'effectif d'un Team
- 4.4 L'ordre des départs sera communiqué par le Team Manager, qui devra déposer le formulaire prévu à cet effet en salle d'inscription, impérativement avant 17h00 la veille de la compétition. Le non-respect de l'ordre annoncé entraînera la mise hors course. Le Team Manager pourra ordonner les départs des pilotes de son Team comme il le souhaite.
- 4.5 Le collègue des arbitres tiendra secret les ordres de départs jusqu'à la compétition.
- 4.6 Chaque coureur effectuera un relais.
- 4.7 Pendant que le premier coureur de chaque équipe prend le départ, les 3 autres attendent dans une aire spécialement aménagée jouxtant la zone de relais. Ils se rendront dans la zone de relais seulement au moment de la transmission.
- 4.8 Les transmissions des relais devront avoir lieu uniquement dans la zone prévue à cet effet. Le coureur arrivant devra passer le relais au coureur suivant, qui l'attendra arrêté, avec un pied au sol.

- 4.9 Les procédures de passation de relais pourront faire l'objet d'adaptation (faisant l'objet d'un communiqué officiel) par le collège des arbitres.
- 4.10 Il n'y aura pas de zone de ravitaillement.
- 4.11 L'équipe gagnante sera celle dont le dernier coureur aura terminé son tour en tête.

5. CLASSEMENT

- 5.1 Seuls les Teams Officiels régulièrement engagés apparaîtront sur les résultats des épreuves comptant pour le « TROPHEE DE FRANCE DES TEAMS ».
- 5.2 Des classements spécifiques Teams, seront réalisés et présentés comme tel dans tous les communiqués de presse et dans les documents produits pour l'information générale.
- 5.3 Les classements spécifiques par discipline seront tenus. Ces classements scratch par discipline regrouperont à la fois les Teams de DN et les Teams de Marque. Le statut d'un Team lors de la demande de labellisation lui permettra l'accès à tel ou tel classement. Voir tableau ci-dessous :

CLASSEMENTS TEAMS PAR DISCIPLINE	DISCIPLINES COMPTABILISEES	CATEGORIES DE TEAMS POUVANT PARTICIPER
Classement Cross Country	XCO, XCE, XCR	DN, Marque XC
Classement Descente	DHI	DN, Marque DH
Classement Trial	TRIAL	DN, Marque XC, Marque DH, Marque TRIAL
Classement Enduro	ENDURO	DN, Marque XC, Marque DH, Marque ENDURO

- 5.4 En cas de cessation d'un Team pour l'année en cours, le nombre de points marqués restera en l'état à la date officielle de cessation et les compétiteurs ne comptabiliseront plus de points à partir de cette date.
- 5.5 Après les dernières épreuves comptant pour le Trophée de France des Teams, pour chaque discipline, un classement scratch général final sera réalisé à partir du nombre de points gagnés sur l'ensemble de la saison. Ces classements regrouperont à la fois les Teams de Club et les Teams de Marque. Ils permettront de déterminer les niveaux auxquels les Teams de Club appartiendront la saison suivante, par rapport à leur rang dans le classement sans compter les Teams de Marque.

La répartition des Teams de Club de l'année N+1 dans les différents niveaux de DN s'effectuera de la manière suivante :

STATUT ANNEE N+1	CLASSEMENT XC	CLASSEMENT DH	CLASSEMENT TRIAL & ENDURO
DN1	Teams de Club de la 1ère à la 8ème place*	Teams de Club de la 1ère à la 6ème place*	Teams de Club de la 1ère place*
DN2	Teams de Club de la 9ème à la 20ème place*	Teams de Club de la 7ème à la 15ème place*	Teams de Club de la 2ème à la 3ème place*
DN3	Teams de Club au-delà de la 21ème place et Nouveaux Teams*	Teams de Club au-delà de la 15ème place et Nouveaux Teams*	Teams de Club au-delà de la 4ème place et Nouveaux Teams*

(*) : sans compter les Teams de Marque

- 5.6 Un Team de Club classé dans plusieurs disciplines conservera le plus haut statut (DN1 ou DN2) pour la saison N+1
- 5.7 Un Team de Club niveau DN1 ou DN2 qui ne continuerait pas la saison suivante ne sera pas remplacé par le Team qui suit dans le classement.

- 5.8 Les Teams peuvent changer de statut d'une année sur l'autre, de Teams de Marque à Teams de Club et inversement, à condition de répondre aux critères de la labellisation pour l'année N+1.
- 5.9 Les Teams de Marque qui changeraient de statut pour devenir Teams de Club pour l'année N+1, seront classés DN1, DN2 ou DN3 en fonction de leur classement au Trophée de France des Teams.
Ils s'intégreront dans le classement des DN, sans décaler et donc sans préjudice pour les autres Teams de Club dans la répartition des niveaux de DN pour l'année N+1.
- 5.10 Les classements généraux finaux seront calculés en additionnant les points obtenus à l'issue de chaque épreuve comptant pour le Trophée des Teams d'une discipline, et il n'y aura pas de joker.
- 5.11 En cas d'égalité dans les classements généraux finaux, les Teams seront départagés par le meilleur résultat obtenu par les Teams sur la dernière épreuve, si l'égalité persiste, l'avant dernière épreuve sera prise en compte et ainsi de suite.

6. MAILLOT

- 6.1 Les tenues des coureurs devront être uniformes pour l'ensemble du Team durant toute l'année et identiques à la maquette du maillot transmise avec le dossier de candidature à la Fédération Française de Cyclisme lors de la période de labellisation
- 6.2 Un maillot de Team de Marque ne peut en aucun cas correspondre à un maillot de club FFC déjà existant et déposé
- 6.3 Le non port du maillot officiel du Team dans toutes épreuves comptant pour le Trophée des Teams, entraînera la perte des points du coureur pour son Team. A la deuxième infraction constatée, le coureur sera retiré de l'effectif du Team.
- 6.4 La labellisation d'un Team confère à ce dernier une reconnaissance sur le plan régional, national, et international pour les Teams également labellisés UCI. Cette appellation est ainsi reconnue pour toutes les compétitions VTT auxquelles les membres du Team seraient amenés à participer. En fonction de leur catégorie les Teams peuvent également porter leur maillot dans certaines autres disciplines que leur activité principale, comme détaillé aux chapitres 12 et 13.

7. OBLIGATION DES TEAMS

- 7.1 Les Teams n'auront pas la possibilité de commercialiser des produits sur leur emplacement. En outre, cette démarche commerciale pourra faire l'objet d'un accord de partenariat soit avec la Fédération Française de Cyclisme, soit avec l'organisateur sur un autre emplacement réservé à cet effet.

8. ESPACE TEAM

- 8.1 Les teams seront placés sur le site des compétitions dans l'espace team A, par ordre de niveau dans les conditions suivantes (du plus favorable au moins favorable) :
- Teams ELITE UCI (Teams Français et Teams étrangers) : **selon ranking UCI Teams en cours**
 - Teams UCI (Teams Français et Teams étrangers) : **selon ranking UCI Teams en cours**
 - Teams FFC (DN1, DN2 et Marque) : **selon Trophée de France des Teams en cours**

NB : Les sélections nationales seront également intégrées dans l'espace Team, **selon le ranking des nations**

8.2 Lorsque la configuration le permettra un espace Team B, sera mis en place pour les DN3.

Les Teams de DN3 bien classé dans le Trophée de France des Teams en cours, pourront être placés avec les Teams FFC (DN1, DN2 et Marque)

9. DOTATIONS

Prix des classements scratch finaux du Trophée de France des Teams

Montant général des prix 10700 €

Classement Cross-Country 4300 €

1 ^{er}	1 800 €
2 ^e	1100 €
3 ^e	800 €
2 ^e	400 €
5 ^e	200 €

Classement Descente 4300 €

1 ^{er}	1 800 €
2 ^e	1100 €
3 ^e	800 €
2 ^e	400 €
5 ^e	200 €

Classement Trial 1050 €

1 ^{er}	600 €
2 ^e	300 €
3 ^e	150 €

Classement Enduro 1050 €

1 ^{er}	600 €
2 ^e	300 €
3 ^e	150 €

10. BAREMES D'ATTRIBUTION

Cross-Country, Descente, Trial

BAREME D'ATTRIBUTION CROSS COUNTRY

CATEGORIES	TYPE DE GRILLES	GRILLES/NBRE COUREURS
Elite Homme (UCI HC)	Grille Homme 250	250/40
Elite Espoir (UCI HC)	Grille Homme 250	250/50
Scratch Femme (UCI HC)	Grille Femme 250	250/40
Junior Series Homme	Grille Homme 200	200/50
Junior Series Femme	Grille Femme 200	200/30
Elite Homme (UCI C1)	Grille Homme 200	200/30
Elite Espoir (UCI C1)	Grille Homme 200	200/40
Scratch Femme (UCI C1)	Grille Femme 200	200/30
Junior Homme (UCI C1)	Grille Homme 160	160/50
Junior Femme (UCI C1)	Grille Femme 160	160/20
XCE Homme	Grille Homme 160	160/20
XCE Femme	Grille Femme 160	160/16
Relais des Teams	Grille Homme 160	160/30
Cadet	Grille Homme 140	140/50
Cadette	Grille Femme 140	140/20
Master Scratch	Grille Homme 120	120/30
Open Scratch	Grille Homme 120	120/30
Open & Master Femme	Grille Homme 40	40/5

BAREME D'ATTRIBUTION DESCENTE

CATEGORIES	TYPE DE GRILLES	GRILLES/NBRE COUREURS
Scratch Homme	Grille Homme 400	400/100
Scratch Femme	Grille Femme 400	400/30

BAREME D'ATTRIBUTION TRIAL

CATEGORIES	TYPE DE GRILLES	GRILLES/NBRE COUREURS
Trial Elite	Grille Homme 300	300/25
Trial Femme	Grille Femme 300	300/15
Trial Expert	Grille Homme 250	250/30
Trial Nat 1	Grille Homme 200	200/35
Trial Nat 2	Grille Homme 160	160/45
Trial Nat 3	Grille Homme 120	120/35
Trial Jeune Homme	Grille Homme & Femme 70	70/15
Trial Jeune Femme	Grille Homme & Femme 70	70/10

11. GRILLES DE POINTS

Cross-Country, Descente, Trial

PLACE	GRILLE HOMME 400	GRILLE FEMME 400	GRILLE HOMME 300	GRILLE FEMME 300	GRILLE HOMME 250	GRILLE FEMME 250	GRILLE HOMME 200	GRILLE FEMME 200	GRILLE HOMME 160	GRILLE FEMME 160	GRILLE HOMME 140	GRILLE FEMME 140	GRILLE HOMME 120	GRILLE FEMME 120	GRILLE HOMME & FEMME 70	GRILLE FEMME 40
1	400	400	300	300	250	250	200	200	160	160	140	140	120	120	70	40
2	380	360	280	260	230	210	180	160	140	120	120	100	100	80	60	30
3	360	320	270	240	220	190	170	140	130	100	110	80	90	60	50	20
4	350	300	260	220	210	180	160	130	120	90	100	70	80	40	40	10
5	340	280	250	200	200	170	150	120	110	80	90	60	70	20	30	2
6	330	260	246	192	196	160	146	116	106	76	86	56	66	12	26	
7	320	240	242	184	192	150	142	112	102	72	82	52	62	4	22	
8	312	224	238	176	188	140	138	108	98	68	78	48	58	2	18	
9	304	208	234	168	184	130	134	104	94	64	74	44	54		14	
10	296	192	230	160	180	120	130	100	90	60	70	40	50		10	
11	288	176	228	156	178	110	128	98	88	58	68	38	48		8	
12	282	164	226	152	176	108	126	96	86	56	66	36	46		6	
13	276	152	224	148	174	106	124	94	84	54	64	34	44		4	
14	270	140	222	144	172	104	122	92	82	52	62	32	42		2	
15	264	128	220	140	170	102	120	90	80	50	60	30	40		1	
16	260	120	218	136	168	100	118	88	78	48	58	28	38			
17	256	112	216	132	166	98	116	86	76	46	56	26	36			
18	252	104	214	128	164	96	114	84	74	44	54	24	34			
19	248	96	212	124	162	94	112	82	72	42	52	22	32			
20	244	88	210	120	160	92	110	80	70	40	50	20	30			
21	240	80	208	116	158	90	108	78	68	38	48	18	28			
22	236	72	206	112	156	88	106	76	66	36	46	16	26			
23	232	64	204	108	154	86	104	74	64	34	44	14	24			
24	228	56	202	104	152	84	102	72	62	32	42	12	22			
25	224	48	200	100	150	82	100	70	60	30	40	10	20			
26	220	40	198	96	148	80	98	68	58	28	38	8	18			
27	216	32	196	92	146	78	96	66	56	26	36	6	16			
28	212	24	194	88	144	76	94	64	54	24	34	4	14			
29	208	16	192	84	142	74	92	62	52	22	32	2	12			
30	204	8	190	80	140	72	90	60	50	19	30		10			
31	200		189	78	139	71	89	59	49	18	29		9			
32	196		188	76	138	70	88	58	48	17	28		8			
33	192		187	74	137	69	87	57	47	16	27		7			
34	188		186	72	136	68	86	56	46	15	26		6			
35	184		185	70	135	67	85	55	45	14	25		5			
36	180		184	68	134	66	84	54	44	13	24		4			
37	176		183	66	133	65	83	53	43	12	23		3			
38	172		182	64	132	64	82	52	42	11	22		2			
39	168		181	62	131	63	81	51	41	10	21		1			
40	164		180	60	130	62	80	50	40	9	20					
41	160		179	58	129	61	79	49	39	8	19					
42	156		178	56	128	60	78	48	38	7	18					
43	152		177	54	127	59	77	47	37	6	17					
44	148		176	52	126	58	76	46	36	5	16					
45	144		175	50	125	57	75	45	35	4	15					
46	140		174	48	124	56	74	44	34	3	14					
47	136		173	46	123	55	73	43	33	2	13					
48	132		172	44	122	54	72	42	32	1	12					
49	128		171	42	121	53	71	41	31		11					
50	124		170	40	120	52	70	40	30		10					
...																
61	80															
62	78															
...																
100	2															

Enduro

PLACE	SCRATCH	TOUS LES AUTRES CLASSEMENTS PAR CATEGORIES
1	250	120
2	240	110
3	231	101
4	223	93
5	216	86
6	210	80
7	205	75
8	201	71
9	199	68
10	197	66
11	195	64
12	193	62
13	191	60
14	189	58
15	187	56
16	185	54
17	183	52
18	181	50
19	179	48
20	177	46
21	175	44
22	173	42
23	171	40
24	169	38
25	167	36
26	165	34
27	163	32
28	161	30
29	159	28
30	157	26
31	155	24
32	153	22
33	151	20
34	149	18
35	147	16
36	145	15
37	143	14
38	141	13
39	139	12
40	137	11
41	135	10
42	133	9
43	131	8
44	129	7
45	127	6
46	125	5
47	123	4
48	121	3
49	119	2
50	117	1
51	115	
52	113	
53	111	
54	109	
55	107	
56	105	
57	103	
58	101	
59	99	
60	97	
61	95	
62	93	
63	91	
64	89	
65	87	
66	85	
67	84	
...		
150	1	

12. CRITERES DE LABELLISATION

Teams de Club

TABLEAU OFFICIEL DES TEAMS DE CLUB VTT FFC 2019			
	TEAM DE CLUB DN1	TEAM DE CLUB DN2	TEAM DE CLUB DN3
RÉPARTITION	Cf article 5.5		
EFFECTIF	6 coureurs minimum, 20 coureurs maximum		
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE (minimum requis)	1 féminine (quelle que soit la catégorie) 2 coureurs âgés de moins de 23 ans	1 féminine (quelle que soit la catégorie) 2 coureurs âgés de moins de 23 ans	Aucune contrainte particulière
ÂGE MINIMUM DES COUREURS	15 ans : cadet 1 (sauf Benjamin 1 en Trial)		
TYPE DE LICENCE	1 ^{ère} catégorie - 2 ^{ème} catégorie - 3 ^{ème} catégorie - Junior - Jeune		
BUDGET	Transmission du bilan financier 2018 - Transmission du budget prévisionnel 2019 avec programme d'activité		
RÉFÉRENT TECHNIQUE	Licencié FFC Cadre Technique National titulaire d'un Brevet d'Etat (option VTT), ou BEESAC, ou DEJEPS, ou BF3 VTT, ou Entraîneur Club Expert 1 cadre technique en sus au-delà de 10 coureurs (minimum BF3 VTT)		
MÉDECIN	Obligatoire et licencié à la Fédération Française de Cyclisme		
LICENCE DES COUREURS	Coureurs licenciés obligatoirement dans le club FFC correspondant (si le Team représente un club), dans le comité départemental concerné (si le Team est l'émanation d'un Comité Départemental) ou dans le comité régional concerné (si le Team est l'émanation d'un Comité Régional)		
NOM DU TEAM	Identique au nom du club FFC (si le Team représente un club), libre mais doit comporter le nom du Département (si le Team est l'émanation d'un Comité Départemental) ou le nom de la Région (si le Team est l'émanation d'un Comité Régional) Le nom d'un partenaire pourra éventuellement être rajouté Le nom complet du Team ne devra pas dépasser 3 noms (sans le mot Team)		
STAGE	Programme de stage pour les coureurs		
FORMATION	Le (les) Référent(s) Technique doivent valider une fois par an une journée de formation des cadres techniques (formation continue annuelle)		
PORT DU MAILLOT	Port du maillot conforme au modèle déposé lors de la demande de labellisation 2019 (maquette ou photo à fournir au dossier) obligatoire dans toutes les épreuves comptant pour le Trophée de France des Teams, sauf cas de sélection en équipe régionale ou départementale Port du maillot Team dans les disciplines suivantes : XCO, XCM, XCE, XCR, DHI, TRIAL, ENDURO, CX		
EMPLACEMENT ESPACE TEAMS	Pour les Teams labellisés UCI accès à l'espace Teams "A" avec surface maximum autorisée de 100 m ² Pour les Teams FFC accès à l'espace Teams "A" avec surface maximum de 50 m ²	Accès à l'espace Teams "B" surface maximum autorisée 50 m ²	
CLASSEMENTS CONCOURS	Classement Cross Country, Classement Descente, Classement Trial, Classement Enduro		
AFFILIATION FFC	1 250 €	750 €	700 €

Teams de Marque

TABLEAU OFFICIEL DES TEAMS DE MARQUE FFC 2019

	TEAM MARQUE XC	TEAM MARQUE DH	TEAM MARQUE TRIAL	TEAM MARQUE ENDURO
EFFECTIF	3 coureurs minimum, 20 coureurs maximum	2 coureurs minimum, 20 coureurs maximum	2 coureurs minimum, 20 coureurs maximum	2 coureurs minimum, 6 coureurs maximum
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE (minimum requis)	3 coureurs(es) inscrits(es) sur la liste Elite 2018	1 coureurs(es) inscrits(es) sur la liste Elite 2018	1 coureurs(es) inscrits(es) sur la liste Elite 2018	1 coureurs(es) dans les 75 er du classement général scratch n-1 ; ou dans les 5 er de sa catégorie
ÂGE MINIMUM DES COUREURS	Effectif FFC : à partir de 15 ans cadet 1 Effectif UCI : 17 ans : junior 1		A partir de 11 ans : benjamin 1	A partir de 15 ans : cadet 1
TYPE DE LICENCE	1 ^{ère} catégorie - 2 ^{ème} catégorie - 3 ^{ème} catégorie (uniquement moins de 23 ans) - Junior - Cadet	1 ^{ère} catégorie - 2 ^{ème} catégorie - 3 ^{ème} catégorie - Junior - Cadet	1 ^{ère} catégorie - 2 ^{ème} catégorie - 3 ^{ème} catégorie - Junior - Jeune	1 ^{ère} catégorie - 2 ^{ème} catégorie - 3 ^{ème} catégorie - Junior - Cadet
BUDGET	Transmission du bilan financier 2018 - Transmission du budget prévisionnel 2019 avec programme d'activité			
RÉFÉRENT TECHNIQUE	Licencié FFC Cadre Technique National titulaire d'un Brevet d'Etat (option VTT), ou BEESAC, ou DEJEPS ou BF3 VTT, ou entraîneur Club Expert - 1 cadre technique en sus au-delà de 10 coureurs (minimum BF3 VTT)			
MÉDECIN	Obligatoire et licencié à la Fédération Française de Cyclisme			
LICENCE DES COUREURS	Coureurs licenciés obligatoirement dans un club FFC ou dans une fédération affiliée à l'UCI (coureurs étrangers sans limite de nombre)			
NOM DU TEAM	Libre - 3 mots seulement sans le mot "TEAM"			
STAGE	Programme de stage pour les coureurs			
PORT DU MAILLOT	Port du maillot conforme au modèle déposé lors de la demande de labellisation 2019 (maquette ou photo à fournir au dossier) obligatoire dans toutes les épreuves comptant pour le Trophée de France des Teams, sauf cas de sélection en équipe régionale ou départementale			
	Dans les disciplines suivantes : XCO, XCM, XCE, XCR, CX et ENDURO	Dans les disciplines suivantes : DHI, ENDURO	Dans les disciplines suivantes : TRIAL	Dans les disciplines suivantes : ENDURO
EMPLACEMENT ESPACE TEAMS	Pour les Teams labellisés UCI accès à l'espace Teams "A" avec surface maximum autorisée de 100 m ² Pour les Teams FFC accès à l'espace Teams "B" avec surface maximum de 50 m ²			
CLASSEMENT CONCOURUS	Classement Cross Country	Classement Descente	Classement Trial	Classement Enduro
AFFILIATION FFC	1 300 €	1 300 €	700 €	700 €